



Loire Vélo Nature

S.A.R.L. ARAWAK production
7, rue des déportés
37130 BRÉHÉMONT

Tél. : 06 03 89 23 14
Fax : 02 47 96 42 39

contact@loirevelonature.com / www.loirevelonature.com

APE : 7721Z - 441 325 008 000 23 RCS Tours

Conditions de location :

- Toute demande de location sans réservation préalable s'effectuera dans la limite des stocks disponibles.
- La réservation deviendra effective dès réception des présentes conditions de location signées et d'un acompte de 30% ou d'un n° de CB.
- Pour toute annulation intervenant à moins de 48h de la location, l'acompte reste dû, même pour des raisons de conditions météorologiques défavorables.
- Toute location fera l'objet d'un contrat écrit avec caution (chèque ou n°CB) et acceptation des présentes conditions de location.
- Le preneur restituera ledit matériel avec tous ses accessoires et équipements à Loire vélo nature, sauf prolongation autorisée expressément par le loueur. La non restitution à la date prévue pourra être considérée comme un détournement exposant le preneur à des poursuites judiciaires.

Le loueur se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la location ou d'en refuser la prolongation.

- Le preneur assure la pleine responsabilité du matériel confié et assure tous les litiges pouvant survenir du fait de cette location, ainsi que le vol dudit matériel. Il s'engage à payer au loueur sur sa demande, tous les dommages occasionnés au matériel confié en cas d'accident ou autre, et le paiement d'accessoires perdus/volés/cassés, prélevés le cas échéant sur la caution, selon le barème suivant : Kayak : 350€ ; Canoë : 500€ ; Pagaie simple : 30€ ; Pagaie double : 40€ ; Gilet de sauvetage : 40€ ; bidon : 35€ ; carte : 5€ ; ainsi que toutes amendes résultant d'une infraction à la législation relative à la réglementation en vigueur.

- Le preneur s'engage à prévenir immédiatement le loueur de tout problème rencontré sur le parcours. En cas d'intervention sur site, les frais de déplacements seront facturés.

- Le loueur, sous réserve d'avoir pris toutes précautions suffisantes en ce sens, ne sera pas tenu pour responsable des pertes ou dommages qui pourraient résulter directement ou indirectement d'une défaillance mécanique ou autre.

- L'utilisation est autorisée exclusivement de jour, la responsabilité du locataire étant engagée en cas de navigation nocturne.

- L'utilisateur s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées et les horaires indiquées sur son contrat de location. Il s'engage à suivre scrupuleusement le parcours matérialisé sur la carte détaillée qui lui a été confiée.

- L'usage des canoës, kayaks impliquent une certaine maîtrise. Le loueur décline toute responsabilité en cas de d'incident survenu aux personnes à l'occasion de l'activité pratiquée. Les personnes louant ce matériel assument seuls la responsabilité en cas de blessure infligée à eux ou à des tiers, ainsi qu'en cas de dommage ou perte résultant de l'utilisation de cet équipement.

- Les participants doivent être en bonne condition physique et morale. Ils doivent être capable de s'immerger et de nager 25 mètres (certifiant être en possession d'un certificat établi par une autorité qualifiée), ils ne doivent pas présenter de contre-indication médicale à la pratique du canoë-kayak.

- Tout participant mineur sera sous la responsabilité d'une personne majeure qui aura l'obligation de l'accompagner dans la même embarcation.

- Le nombre de passagers par canoë ou par kayak est limité à 2 adultes et 2 enfants âgés de moins de 12 ans pour le modèle Canadia / à 3 adultes et 1 enfants âgés de moins de 12 ans pour le modèle Tarka / à 1 adulte pour le modèle Taïki.

- Les passagers devront porter le gilet de sauvetage en tout temps dès lors que le canoë est sur l'eau. Ne jamais enlever son gilet de sauvetage, ni le prêter durant tout le parcours.

- Le loueur se réserve le droit de refuser toute personne qui ne se conformerait pas aux consignes, et se réserve alors le droit de refuser la location sans avoir à justifier cette décision.

- Les personnes mineures, non accompagnées ou encadrées ne sont pas admises.

- En présence de pêcheurs, l'usager s'engage à passer sur la rive opposée dans le plus grand calme. L'usager s'engage à respecter l'environnement en emportant ses détritits, à ne pas déranger la faune et à respecter la flore.

- Les locataires circulant sur des parcours non autorisés ou privés le font à leurs risques et périls et seront tenus pour responsables de leurs actes.

- Tout matériel ou objet craignant l'eau doit impérativement être protégé, le bidon est juste un container et ne constitue pas une protection suffisante, le loueur décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol.

- Une pièce d'identité ou une caution de 500€ par bateau devra être fourni par toute personne qui louera le matériel pour naviguer hors du périmètre de nos parcours habituels.

- Conditions d'assurance du matériel :

- Responsabilité civile en circulation et hors circulation pour les dommages provoqués aux autres.

- Défense recours.

- En cas de vol ou de dégradation du matériel, une somme (selon l'estimation faite par le loueur) sera retenue sur la caution à concurrence du montant réel du dommage.

La responsabilité civile professionnelle ne couvre pas les dommages subis par le matériel confié en location, ni les dommages engageant la responsabilité personnelle des utilisateurs du matériel loué. Elle couvre en revanche les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers, suite à un incendie, une explosion, un accident résultant d'un défaut d'entretien ou d'un vice caché du matériel loué.

Date :	Signature :
Lieu :	
Nom :	
<i>J'ai lu et j'accepte les conditions de location ci-dessus</i>	